



## Le Réseau des « Sites Rivières Sauvages » se structure !

5<sup>e</sup> Réunion annuelle des gestionnaires des Rivières labellisées  
le 18 décembre 2020 en visioconférence



C'est en visioconférence, pandémie oblige, que le Réseau des Rivières Sauvages va se réunir pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, ce 18 décembre 2020. C'est presque l'âge de raison pour un réseau fort désormais de 28 rivières labellisées et d'une dizaine en attente dont 3 rivières européennes. Plus d'une quarantaine de participants pour cette nouvelle édition qui voit le réseau se structurer au sein de l'Association du Réseau des Rivières Sauvages. Un bilan très positif en dépit d'une année plutôt morose.

En 2018, l'Association du Réseau des Rivières Sauvages était créée pour consacrer l'existence d'un réseau de gestionnaires des territoires labellisés. L'objectif était de créer un lieu d'échanges, d'expérimentations, d'expertise et de mutualisations des savoir-faire. Il s'agissait de fédérer les acteurs, structurer un réseau, favoriser les échanges entre acteurs publics et privés, scientifiques et gestionnaires, financeurs et techniciens. L'association devait devenir un interlocuteur de poids auprès des institutions françaises et développer le réseau en Europe en partenariat avec d'autres associations et ONG.

### Un réseau au bilan très positif

Le Réseau des Rivières Sauvages aujourd'hui, c'est un réseau qui regroupe 22 structures publiques et privés de divers horizons et des territoires ruraux : syndicats de rivières, scientifiques, Parcs Nationaux et Parcs naturels régionaux, Conseils départementaux, Communautés de communes, Fédérations départementales pour la Pêche, AAPPMA (s), ONG (s) de conservation, etc.

C'est l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS), forte aujourd'hui de ses 5 salariés et de ses dizaines de collaborateurs bénévoles qui au quotidien se mobilisent pour préserver les derniers joyaux d'eau vive en France et en Europe. Elle est présidée par Marie-Pierre MEDOUGA depuis octobre 2019.

Ce sont aussi des conventions signées avec le MTE<sup>1</sup>, l'Office Français de la Biodiversité, le Département de l'Ain, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Cerema<sup>2</sup>, l'AFNOR, pour ne citer que ces derniers.

C'est un programme qui bénéficie du soutien de France Active<sup>3</sup> pour conduire ses projets et améliorer sa gouvernance. L'ARRS a ainsi pu bénéficier d'un Dispositif local d'accompagnement (DLA).

C'est un Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, véritable outil de collecte de fonds privés au service du réseau et du programme Rivières Sauvages, présidé par Martin ARNOULD.

C'est également un comité scientifique fort de ses 14 membres<sup>4</sup>, qui vont se réunir en janvier et février prochain pour travailler sur une nouvelle version du référentiel pour le label.

C'est enfin un laboratoire d'expertise, sans cesse en expérimentation, qui propose des approches innovantes à l'ensemble de ses partenaires et membres du réseau pour résoudre les mille et une questions qui se posent pour préserver la biodiversité et lutter activement contre le dérèglement climatique. Le programme des Rivières Sauvages s'inscrit clairement dans les objectifs de développement durable pour 2030 : les ODD 13.14 & 15 mais aussi le 17<sup>5</sup>.

### La consolidation des actions pour 2020 & 2021.

L'adaptation européenne du label, s'est amplifiée en 2019 et 2020. Des accords ont été pris avec la Wallonie pour la labellisation de la Houille (les audits techniques ont été réalisés cet été) et une avancée majeure pour celle de la Noguera Pallaresa en Espagne, une autre rivière en Suisse devrait l'être également.

### La structuration du réseau

Un travail par ateliers thématiques initié en 2019 va permettre de mieux structurer le travail des adhérents : détenteurs du label, candidats au label, gestionnaires de bassins versants, établissements publics territoriaux ou mécènes.

- Mécénat & Club des mécènes
- Financement & ingénierie financière
- Communication : outils pour le réseau et communication institutionnelle
- Adaptation au dérèglement climatique & biodiversité
- Pédagogie & formations
- Communication de crise
- Ouverture touristique des sites et capacité d'accueil

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc....

Désormais portées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, 28 rivières sont aujourd'hui labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin dans l'Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo en Corse du Sud, le Travu et le Fangu en Haute Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse et la Haute Dronne en Dordogne.

### CONTACTS

**Martin Arnould** : Président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : 06 22 93 63 07

**Marie Pierre MEDOUGA** : Présidente de l'ARRS, déléguée à la Communication, Mécénat et Relations médias 06 22 78 71 38 – [Communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:Communication@rivieres-sauvages.fr) – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) - @mapyntonga

---

<sup>1</sup> Ministère de la transition écologique,

<sup>2</sup> <https://www.cerema.fr/fr>

<sup>3</sup> <https://www.albertville.fr/project/association-pour-le-developpement-local-de-linsertion-par-lactivite-economique/>

<sup>4</sup> <https://www.rivieres-sauvages.fr/?s=comit%C3%A9+scientifique>

<sup>5</sup> <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>